



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SHG

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION-DU 8 JUILLET 2004



Entre les soussignés :

**l'Etat**, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, par la direction générale des Impôts, désignée ci-après par l'acronyme DGI, faisant élection de domicile à la direction des services fiscaux du GARD représenté par le Préfet du GARD et, par délégation permanente du 1<sup>er</sup> septembre 2005, par le directeur des services fiscaux du GARD ,

d'une part,

1°) **Le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)** faisant élection de domicile à : BAGNOLS sur CEZE, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret représenté par : Monsieur le Président du Syndicat : M. CHARRE Jean-Pierre ayant toute qualité pour agir à cette fin.

2°) **Le Conseil Général du Gard**, représenté par Monsieur Damien ALARY, son Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin, faisant élection de domicile à l'Hôtel du Département, Rue Guillemette, 30044 NIMES cedex 9

3°) **SAUR France**, Avenue Flemming - 30936 Nîmes cedex 9, représentée par Monsieur Roy, Directeur de Centre.

4°) **Electricité de France (EDF)**, Service National dont le siège social est à PARIS (8ème), 2, Rue Louis Murat, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 552 081 317, et **Gaz de France (GDF)**, Service National dont le siège social est à PARIS (17ème), 23, Rue Philibert-Delorme, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 107 651, représentés par Monsieur Jacques-Thierry MONTI, Directeur du Centre EDF-Gaz de France distribution Gard Cévennes ainsi que par Monsieur Fernand HOLLEBEQUE, Directeur du Centre EDF-GDF Services EGD Avignon grand Delta, et ci-après dénommés "EGD Avignon Grand Delta".

5°) **FRANCE TELECOM**, Exploitant Public, régi par la loi du 02 Juillet 1990, immatriculé au Registre de Commerce de PARIS sous le N° RCS PARIS B 380 129 866, ayant son siège au n° 6 Place d'Allerey, 75005 PARIS Cedex 15, représenté par Madame Françoise BAYLE, Directrice Régionale, chargée de la Direction Régionale de Montpellier, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "d", "d", "CAP", "Juv.", "SL", and "TFI".

6°) **Compagnie Générale des Eaux (CGE)** 765, Rue Henri Becquerel - BP 1224 - 34010 Montpellier cedex 01, représentée par M. BUCHOUD Directeur Régional de la Compagnie, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

7°) **SOMEDEP** (Société Méditerranéenne d'Eclairage Public) 170, Avenue du Col de l'Ange - 13420 GEMENOS représenté par M. VIE Chef d'entreprise, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

8°) Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, on entend par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, **le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône et ses adhérents**, - 6 Rue des trois faucons - 84000 Avignon représenté par M. Christian PALY, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

9°) **Le Commissariat à l'Energie Atomique**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé au 31-33, rue de la Fédération, à Paris 15ème, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par Monsieur Loïck MARTIN-DEIDIER, agissant en qualité de Directeur du CEAVALRHO.

10°) **La Communauté de Communes « Valcézard »**, La chartreuse de Valbonne, 30130 St Paulet de Caisson représenté par Monsieur Dominique FRANCOIS, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

11°) **Le Syndicat Intercommunal de « la Basse Tave »**, 28 Rue de Boulogne, 30290 LAUDUN, représenté par Monsieur Jacky LACROIX, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

12°) **Le Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région (SABRE)**, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret, 30200 BAGNOLS sur CEZE représenté par Monsieur Paul ULMANN, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

13°) **Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable St Alexandre-Carsan (SIAEP)**, Mairie de St Alexandre, Place du Village, 30130 St Alexandre représenté par Monsieur Thierry MARTINEZ, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

#### Article premier

**La DGI et les partenaires associés ont signé, le 8 juillet 2004, une convention ayant pour objet de définir :**

- d'une part, les prestations réciproques fournies par la DGI et par les partenaires associé en vue de la constitution et de la mise à jour de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) ;
- d'autre part, les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la BDT.

Article **deuxième** : modification de la liste des partenaires associés

La liste des partenaires signataires de la convention, agissant conjointement et solidairement, est modifiée comme suit :

désignation du partenaire à supprimer : « **COGEMA**, établissement de Marcoule - BP76170 - 30203 Bagnols sur Cèze représenté par M. Claude BERLAN, Directeur d'établissement » ;

désignation du partenaire à ajouter : « **Commissariat à l'Energie Atomique**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé au 31-33, rue de la Fédération, à Paris 15ème, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par Monsieur Loïck MARTIN-DEIDIER, agissant en qualité de Directeur du CEAVALRHO »

Article **troisième** : respect des dispositions de la convention

Le **Commissariat à l'Energie Atomique** déclare avoir pris connaissance de la convention et accepte l'ensemble de ses stipulations.

Article **quatrième** : modification de l'article 2 de la convention signée le 8 juillet 2004

Consécutivement à l'adhésion de nouvelles communes au syndicat intercommunal de l'information géographique (SIIG), l'article 2 de la convention précitée est ainsi complété et modifié :

Les plans cadastraux des communes suivantes seront numérisés dans le cadre de la présente convention :  
Aiguèze (300005), Bagnols sur Cèze(300028), Carsan(300070), Cavillargues(300076), Chusclan(300081), Codolet(300084), Connoux(300092), Cornillon(300096), Domazan(300103), Gaujac(300127), Goudargues(300131), Issirac(300134), La Roque sur Cèze(300222), Laudun(300141), Laval St Roman(300143), Le Garn(300124), Le Pin(300196), Pujaut(30209), Montclus(300175), Orsan(300191), Pujaut (300209), Sabran(300225), Salazac(300304), St Alexandre(300226), St André d'Olérargues(300232), St André de Roquepertuis(300230), St Christol de Rodières(300242), St Etienne des Sorts(300251), St Gervais(300256), St Julien de Peyrolas (300273), St Laurent de Carnols(300277), St Laurent des Arbres(300278), St Marcel de Careiret(300282), St Michel d'Euzet(300287), St Nazaire(300288), St Paul les Fonts(300355), St Paulet de Caisson(300290), St Pons la Calm(300292), St Victor la Coste(300302), Tavel (300326), Tresques(300331), Vénéjan(300342).

Article **cinquième** : relation entre partenaires associés

Les conditions techniques et financières de collaboration entre partenaires associés seront régies par une convention spécifique à conclure entre eux-mêmes, sans que celle-ci puisse prévaloir sur les termes de la convention du **8 juillet 2004**.

Article **sixième** : modification de l'article 14 de la convention initiale

L'article 14 de la convention d'origine est réécrit comme suit :

« L'Etat (DGI) s'engage à fournir gratuitement aux partenaires associés les mises à jour réalisées sur le plan numérique et cède aux partenaires tous les droits de propriété qu'il pourrait se voir reconnaître sur la structure de la base de données territoriale gérée par les partenaires, ou à titre de coproducteur des données fondées sur le PCI qu'elle contient. Il conserve ses droits exclusifs d'auteur des données cadastrales contenues dans cette base, mais il autorise l'usage et la diffusion de l'ensemble des données gérées dans cette base, y compris les données constituées uniquement du plan cadastral numérique, à condition néanmoins que l'origine cadastrale et la dernière date d'actualisation du plan soient clairement mentionnées, et il renonce à revendiquer quelque rémunération que ce soit sur l'usage ou sur la diffusion de ces données.

En contrepartie, les partenaires associés cèdent gratuitement à l'Etat (DGI) tous les droits qui pourraient leur être reconnus à titre de producteur sur la propre base de la DGI au sens de l'article L. 341-1 du code de la propriété

intellectuelle, soit les droits d'extraction et de réutilisation. Cette cession est accordée pour toute la durée de la protection prévue à l'article L. 342-5 du même code ».

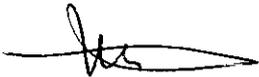
**Article septième : formalités**

Le présent avenant est dispensé du droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé cette convention en 17 originaux, le **- 9 FÉV 2006**

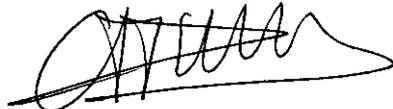
**Le Directeur des Services Fiscaux**

M. DENOYELLE, Directeur



**Pour le SIIG**

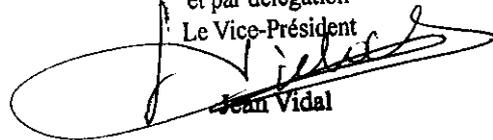
M. CHARRE Jean-Pierre, Président



**Pour le Conseil Général du Gard**

M. ALARY, Président

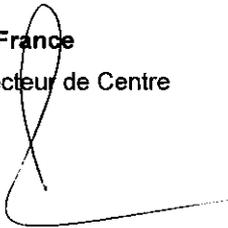
Pour le Président du Conseil Général du Gard  
et par délégation  
Le Vice-Président



Jean Vidal

**Pour SAUR France**

M. ROY, Directeur de Centre



**Pour SAUR France Centre Est**

M. LAVALLEE, Chef de Centre



**Pour FRANCE TELECOM**

Mme BAYLE Françoise, Directrice Régionale

PP



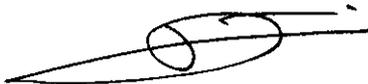
Mireille Marre  
Responsable Gestion d'Affaires

**Pour EDF-GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION GARD CÉVENNES/GDF Gard Cévennes**

M. JACQUES-THIERRY MONTI, Directeur du Centre :

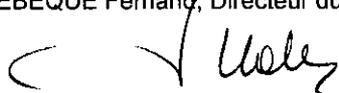
EDF-GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION GARD CÉVENNES

Po JL DORIER



**Pour EDF/GDF Avignon**

M. HOLLEBEQUE Fernand, Directeur du Centre EDF/GDF Avignon Grand Delta



76



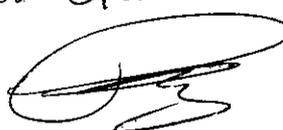
Pour la Compagnie Générale des Eaux

M. BUCHOUD, Directeur Régional

 **COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
Chemin des Sources  
**30130 PONT-SAINT-ESPRIT**  
- Fax 04 66 90 70 99

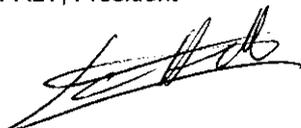
Pour la SOMEDEP

M. VIE, Chef d'entreprise

*Par Ordre*  


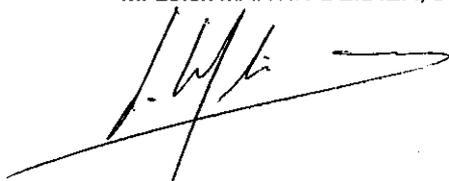
Pour le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

M. PALY, Président



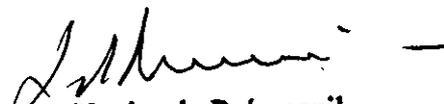
Pour le CEA

M. Loïck MARTIN-DEIDIER, Directeur



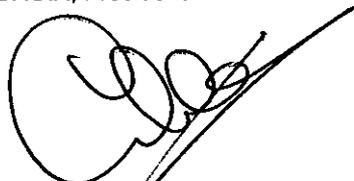
Pour la COGEMA

M. BERLAN, Directeur

  
**Xavier de Prémèsnil**  
Directeur DGCI

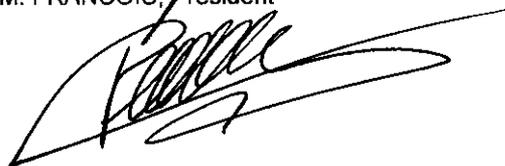
Pour le Syndicat Intercommunal de la Basse Tave

M. LACROIX, Président



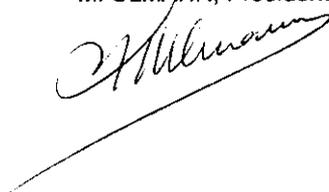
Pour la Communauté de Communes « Valcézard »

M. FRANCOIS, Président



Pour le SABRE

M. ULMANN, Président



Pour le SIAEP

M. MARTINEZ, Président

